

Fiche atelier PAT

Agriculture et foncier

Comment développer une agriculture durable tournée vers les besoins du territoire ?

Ce document détaille les éléments de diagnostic présentés lors de l'atelier « Agriculture et foncier », atelier de co-construction du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (CC ARC).

Les données présentées dans ce document sont issues du diagnostic agricole de la CC ARC de 2019, du Recensement Général Agricole de 2020, d'une enquête réalisée auprès des producteurs du territoire en 2021 et d'une étude sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture du territoire (ClimA-XXI) réalisée en 2021.

LES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE

Chiffres clés :

- Surface agricole utile (SAU) en 2020 : **5 615ha** (≈ SAU 2010)
- Nombre d'exploitations en 2020 : **193** (-8,5 % par rapport à 2010)

Quatre grandes entités agricoles

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron bénéficie d'un paysage agricole diversifié :

- **La plaine** - une large palette de cultures, permise par la présence d'un **réseau d'irrigation** (prélevant dans le Rhône) : grandes cultures et semences, arboriculture, maraîchage, fourrage, etc.
- **La vallée du Rhône** - la production arboricole est majoritairement spécialisée dans les filières longues, et est commercialisée en grande partie en expédition. La production maraîchère est très présente sur Cruas et Meysse. Les débouchés se font en vente directe ou via des grossistes. Irrigation : ASA de Rochemaure et de Cruas.
- **Les territoires des pentes du Coiron et du Barrès** - territoires d'élevage (ovin, bovin viande, caprin lait). Outre la production alimentaire, l'élevage sur ces massifs joue un rôle important de maintien des milieux ouverts, important pour la gestion des risques et dans le maintien des paysages. Les espaces pastoraux sont très présents sur la Communauté de communes.
- **Au sud**, la viticulture - bien implantée, avec la présence historique de toute une filière : pépinières, viticulteurs et vigneron, caves coopératives.

Les cultures

En nombre comme en surface, ce sont les exploitations de prairies (resp. 27% et 55%), de vignes (resp. 19% et 20%) et de céréales (resp. 16% et 13%) qui sont les plus représentées sur le territoire.

L'irrigation

Au nord de son territoire, la CC ARC bénéficie d'un réseau d'irrigation qui pompe l'eau dans le Rhône. Le réseau de Chomérac s'étend sur 90km et traverse 8 communes, dont 4 se trouvent sur le territoire de la CC ARC : Baix, St-Symphorien-sous-Chomérac, St-Vincent-de-Barrès, St-Lager-Bressac. Sur les communes de la CC ARC, cela représente 225 bornes d'irrigation et 474 clients dont environ **une trentaine d'agriculteurs utilisateurs**.

Une partie de ce réseau va être rénovée en 2022-2023, afin de limiter les pertes dues aux importantes fuites. En contrepartie, les communes de la CC ARC concernées se sont engagées à garantir la vocation agricole des terres irrigables sur le long terme.

La production animale

64 exploitations du territoire élèvent des animaux, soit 11 de moins qu'en 2010. Cependant, le cheptel total (UGB) ne recule que très légèrement (-4 %). Les principales productions sont la viande bovine et les brebis allaitantes.

La production ovine enregistre un net recul, alors que d'autres productions comme la filière porcine ou l'apiculture se développent.

Surface et typologie des exploitations

Les exploitations agricoles de la CC ARC sont majoritairement des petites voir très petites exploitations, c'est-à-dire qu'elles ont une production brute standard (PBS) inférieure à 25 000€.

Malgré la diminution du nombre d'exploitations, la surface agricole utile se maintient presque à son niveau de 2010 et représente 5 615ha. La surface moyenne d'une exploitation a augmenté de 8% en 10 ans pour atteindre 29ha (moyenne France : 69 ha).

LES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS

Effectifs agricoles

L'agriculture emploie 382 travailleurs permanents et quasiment le même nombre de travailleurs saisonniers ou salariés temporaires, soit une augmentation de 14% (en ETP) de la main d'œuvre totale en 10 ans. En revanche, la proportion de main d'œuvre familiale chute de 13% (en ETP) alors que le nombre de salariés permanents augmente de 155% (en ETP). On note un recours accru à la main d'œuvre saisonnière et aux salariés occasionnels en nombre (+20 %), pour une variation des ETP dans la même catégorie de -15 %.

Age des exploitants agricoles

23% des chefs d'exploitation (ou le plus âgé des exploitants) de la CC ARC ont plus de 60 ans, soit 45 exploitations concernées. Un tiers d'entre eux n'ont pas de vision sur le devenir de l'exploitation.

Un tiers des agriculteurs interrogés estiment que le soutien à l'installation agricole doit être une des priorités du PAT et plus de 40 % émettent le souhait que le PAT facilite la transmission des exploitations.

L'âge moyen des chefs d'exploitation est quasi stable, soit 50 ans.

LES DEMARCHES DE QUALITE

L'agriculture biologique

Le nombre d'exploitations certifiées Agriculture Biologique a fortement augmenté entre 2010 et 2020, passant de 17 exploitations à 38, soit 20% des exploitations de la CC ARC (et 15 % de la SAU).

Les cultures fruitières et maraîchères sont celles pour lesquelles la part de bio est la plus importante.

Autres SIQO

Deux AOP sont présentes sur le territoire : le picodon (sur toutes les communes sauf Cruas) et Châtaigne : Aubignas, Saint Martin sur Lavzeon, St-Pierre-la-Roche

14 IGP sont présentes sur le territoire :

- Ardèche (vin)

- Ardèche Coteaux de l'Ardèche (vin)
- Comtés Rhodaniens (vin)
- Méditerranée (vin)
- Méditerranée Comté de Grignan
- Méditerranée Coteaux de Montélimar (vin)
- Méditerranée mousseux (Clairette de Die AOC)
- Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes (volaille)
- Saucisson de l'Ardèche (porc)
- Thym de Provence (PPAM)
- Volailles de la Drôme (Volaille)
- Jambon de l'Ardèche (porc)
- Pintade de l'Ardèche (volaille)
- Poulet de l'Ardèche ou Chapon de l'Ardèche (volaille)

80 exploitations sont certifiées sur au moins un de ces SIQO (6 AOP, 70 IGP et 9 Label Rouge).

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture est responsable de 1,5 % des émissions de gaz à effet de serre de la CC ARC (21_{kteqCO2/an}). 48 % de ces émissions proviennent de l'entretien des cultures et 37 % des cheptels.

La majorité des sols de la CC ARC sont d'origine calcaire, ils ont donc une faible, voire **très faible**, réserve en eau.

La température moyenne annuelle devrait augmenter d'en moyenne 3,8°C d'ici la fin du siècle sur la CC ARC, avec une augmentation des températures plus importante pour la période estivale. Le nombre de jours très chauds sera multiplié par 7 pour atteindre 45 jours, ce qui entraînera des détresses hydriques plus importantes que celles déjà connues aujourd'hui. On s'attend également à un **allongement de la période estivale**, et à une quasi disparition de la période hivernale. Ainsi, la période de gel devrait représenter entre 5 et 10 jours contre 30 à 40 historiquement. Les précipitations devraient augmenter de 70 mm/an pour atteindre 1 200 mm/an. En revanche, elles seront davantage **inégalement réparties** sur l'année, avec de fortes précipitations à la sortie de l'hiver et à l'automne, mais **moins de précipitations en mai**. Ainsi, **le déficit hydrique climatique va quasiment doubler sur certaines parties du territoire pour la période mai-août** (le bilan hydrique climatique représente la quantité de pluie disponible pour les plantes, une fois les besoins en évaporation et en transpiration satisfaits). Les besoins en eau seront 1,7 fois plus importants d'ici la fin du siècle.

L'agriculture devra donc **s'adapter** à des conditions moins favorables à l'agriculture et à des aléas plus importants. Elle a aussi tout son rôle à jouer dans **l'atténuation** du changement climatique.

L'irrigation, présente sur la plaine de Chomérac, est un atout majeur pour sécuriser la ressource sur le territoire. Il faudra rationaliser et optimiser l'utilisation de la ressource en eau, notamment à travers des outils de pilotage de l'irrigation.

Plus d'un tiers des agriculteurs qui ont répondu à l'enquête souhaite davantage de sensibilisation et d'accompagnements aux changements de pratiques liés au dérèglement climatique.